

Les activités du technicien professions immobilières font appel à des connaissances juridiques, administratives et fiscales. Il assure principalement des fonctions commerciales et/ou de gestion-administration de biens immobiliers ou de copropriétés. Il prospecte et conseille les propriétaires désirant mettre en location ou vendre leur bien. Il recherche également des locataires ou des acquéreurs, rédige les annonces, assure les visites des logements et effectue le suivi des dossiers.

La gestion de copropriétés l'amène à administrer des immeubles collectifs appartenant à plusieurs propriétaires : il gère le suivi technique, le personnel d'immeuble, les relations avec les copropriétaires et l'application du règlement. Il prépare et anime des assemblées générales de copropriétaires (examen des problèmes de la copropriété, compte rendu de la gestion).

Il gère aussi les risques (souscription de polices d'assurance, déclaration et suivi des sinistres, recouvrement des impayés) et effectue la gestion comptable de la location ou de la copropriété, du cabinet et des déclarations fiscales et sociales.

▬▬➔ Débouchés

La spécificité de ce BTS permet à son titulaire une insertion rapide : il travaille au sein de différents types d'entreprises, en agence, en société immobilière ou en cabinet d'administration de biens (gérance locative ou syndicats de copropriétaires).

Il peut également travailler en société de promotion-construction, ou en entreprise ou collectivité qui gère son propre patrimoine immobilier.

Selon la taille de la structure, il est confronté à des tâches diverses.

- **Dans les petites structures**, il est polyvalent, ses tâches recouvrent aussi bien les contacts quotidiens avec les clients que l'organisation administrative, comptable et informatique.
- **Dans les sociétés plus importantes**, il s'insère au sein de services spécialisés (juridique, fiscal, commercial, comptable, etc.) et peut assurer des responsabilités croissantes au sein de son service ou d'autres services.

Métiers accessibles :

- administrateur(trice) de biens ;
- agent(e) immobilier(ière) ;
- syndic de copropriété...

▬▬➔ Accès à la Formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

- Bac STMG
- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- Bac pro Métiers du commerce et de la vente.

▬▬➔ Programme

Matières	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignements obligatoires		
Culture générale et expression	3h	3h
Communication en langue vivante étrangère	3h	3h
Conseil en ingénierie de l'immobilier		
– Droit et veille juridique	3h	3h
– Economie et organisation	3h	3h
– Architecture, habitat et urbanisme, développement durable	3h	3h
Communication	2h	2h
Techniques immobilières		
– Transaction	6h	6h
– Gestion	6h	6h
Formation d'initiative locale	3h	3h
Enseignement facultatif		
Langue vivante étrangère	2h	2h
Aide à la vie professionnelle	3h	3h

*horaires hebdomadaires

Grille d'examen

Épreuves	Coef.
E1 : Culture générale et expression écrite	3
E2 : langue vivante étrangère	2
E3 : Conseil en ingénierie de l'immobilier	4
E4 : Communication professionnelle en français et langue étrangère	2
E5 : Techniques immobilières – transactions immobilières	3
E5 : Techniques immobilières – gestion immobilière	3
E6 : Conduite et présentation d'activités professionnelles	4
Epreuves facultatives	
Langue vivante	-
Engagement étudiant(1)	-

(1) Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'[article L. 611-9 du code de l'éducation](#) et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance

« engagement étudiant ». Épreuve obligatoire à la suite de laquelle intervient l'épreuve facultative « engagement étudiant » : E6 Conduite et présentation d'activités professionnelles

Descriptif des matières

Techniques de l'immobilier

- les techniques commerciales ;
- les techniques comptables, financières et fiscales ;
- les techniques administratives ;
- les techniques de communication professionnelle.

Techniques du bâtiment

- les règles et procédures de construction ; la réglementation et la sécurité ; les particularités de l'immobilier social ; la technologie du bâtiment.

Actions professionnelles

Elles permettent aux étudiants de déployer une activité pratique tenant compte des contraintes de la réalité professionnelle, d'établir et d'entretenir des relations avec les milieux professionnels.

- actions de prospection vente ou location ;
- étude de la concurrence ;
- suivi des relations agence/ notaire ;
- inventaire des travaux à effectuer et contrôle de leur réalisation, etc.

Elles donnent lieu à la réalisation de fiches-bilan, servant de support à l'épreuve Conduite et présentation d'activités professionnelles.

Aide à la vie professionnelle : interventions de professionnels, séances d'information avec les organismes professionnels, etc.

NB : pour les étudiants issus d'autres séries que STG, 4 heures de cours supplémentaires par semaine sont consacrées aux enseignements économiques et juridique de base, outils bureautiques, techniques commerciales, comptables et administratives.

Stages

Sous statut scolaire, l'élève est en stage en France pendant 10 semaines (peut être prolongé de 4 semaines) réparties sur les deux années dans au moins deux entreprises immobilières

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 32 candidats inscrits, 32 présentés, 22 admis (soit 68,75% de réussite).

En 2018 : 30 présents, 27 admis (soit 90,00% de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 68 candidats présents, 49 candidats admis (soit 72,1% de réussite).

En 2019 : 99 candidats présents, 82 candidats admis (soit 82,8% de réussite).

Droit général et de l'immobilier

Le cadre et les acteurs de la vie juridique, les droits et les biens, les obligations, les donations et les successions, les contrats, le droit social, le droit de l'urbanisme, le droit pénal.

Poursuites d'études

Le BTS est conçu pour permettre une insertion directe dans la vie active. Pour ceux qui souhaitent poursuivre leurs études, vous pourrez intégrer une licence :

A l'université, le titulaire de ce BTS peut envisager une licence professionnelle, par exemple :

- licence pro Conseiller gestionnaire de clientèle de particuliers, dans les universités de Tours, Rennes, Nantes, Orléans, Lille et Strasbourg.
- licence pro Carrières de l'immobilier, à l'**IUT d'Evry (91)**;
- licence pro Commerce : conseiller commercial en maisons individuelles, à l'**IUT de Marne-la-Vallée (77)**;
- licence pro Activités juridiques spécialité management et droit des affaires immobilières, à l'**IUT de Marne-la-Vallée (77)**.

En école spécialisée :

- L'Ecole française des administrateurs de biens (EFAB) de Lille offre la possibilité de compléter sa formation avec le titre de Responsable de programmes immobiliers ou avec des certificats de qualification professionnelle (CQP) Négociateur immobilier ou Gestionnaire de biens immobiliers.
- L'Ecole supérieure des professions immobilières (ESPI) de Paris ou de Nantes propose d'intégrer une 3^e année de licence permettant l'obtention du titre de Gestionnaire d'affaires immobilières d'entreprises mais aussi de poursuivre en master (bac+5).

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se former

- 30 **Nîmes**
Lycée Philippe Lamour (*public*)
CFA du Gard Lycée Philippe Lamour (*public*) **A**
- 34 **Agde**
Lycée Auguste Loubatières (*public*) **A**
- 66 **Perpignan**
CCI Sud Formation – CFA LR (*privé sous contrat*) **A**
CFA Education Nationale – Lycée François Arago **A**
Lycée Aristide Maillol (*public*)
- 31 **Colomiers**
Lycée ORT Grynfolgel (*Privé sous contrat*) **A**
- 31 **Cugnaux**
Lycée Henri Matisse (*Public*)

BTS Professions immobilières

31 **Balma**

Lycée Saliège (*Privé sous contrat*)

46 **Cahors**

Lycée Clément Marot (Public)

CFA Académie de Toulouse - Lycée Clément Marot **A**

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

➡ Pour en savoir plus

- Guides régional "Après un bac + 2 /+3 "
- Dossier "Après le bac, choisir dès le lycée "
- Infosup "Après un BTS ou un DUT "
- Fiches métiers ONISEP.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).